

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 482 /JUST.

Objet:  
AFF.: MANDWA.-

Transmis à Monsieur le Substitut du Procureur  
du Roi à Kigali, le dossier M.P. c/ Mandwa, classé sans  
suite faute de charges suffisantes.

Astrida, le 28 février 1951.-

L'Officier du Ministère Public près le  
Tribunal de police d'Astrida, J.KIRSCH,



ASTRIDA



584